



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/141

OBJET : FESTIVAL MÉLI MÉLO ÉDITION 2023

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 16 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 16 septembre 2022

Secrétaire de séance : Christian TAMARELLE

Le 22 septembre de l'année deux mille vingt-deux à 18h30
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

Les procès-verbaux des 8 mars, 29 mars et 23 juin 2022 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. GACHET	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme MARTINEZ
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	Mme LABASTHE
BALAYÉ Philippe	A		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	Mme SAUNIER
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAQUI Alain	E	Mme VIGUIER
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	A		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	E	M. BARBAN			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/141

OBJET : FESTIVAL MÉLI MÉLO ÉDITION 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-3-4 portant notamment sur la « Mise en réseau des équipements et coordination des projets relatifs à la lecture publique et l'animation socioculturelle »,

Vu la décision n°2020-094 du 02 octobre 2020 portant sur le Festival Méli Mélo 2021,

Vu la délibération n°2021/121 du 9 juillet 2021 portant sur le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle 2021-2024,

Vu la délibération n°2022/118 du 23 juin 2022 portant sur le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle 2023,

Vu l'avis de la commission « Jeunesse Citoyenneté » du 12 mai 2022,

Vu les réunions préparatoires au festival « Méli Mélo 2023 » du 18 mars et du 30 mai 2022,

Considérant le projet de convention ci-joint annexé,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

LE FESTIVAL MÉLI MÉLO 2023

Depuis 14 ans, la Communauté de Communes de Montesquieu s'inscrit dans la programmation du festival de marionnettes « Méli Mélo » en accueillant sur son territoire des spectacles de marionnettes pour le jeune public, les adolescents et les familles.

Cet événement est organisé par les communes de Cestas et de Canéjan, en partenariat avec la CCM et les communes volontaires de notre territoire. Ce festival fêtera sa 23ème édition en 2023.

La Communauté de Communes de Montesquieu prend en charge les séances pour les établissements scolaires et les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) lorsqu'une commune accueille un spectacle en séance tout public. Ces séances sont gratuites pour ces structures et les écoles concernées.

Des spectacles sont également programmés pour les multi-accueils ou assistantes maternelles du territoire.

Afin d'accueillir dans de bonnes conditions techniques les compagnies et les artistes, il est fait appel aux services d'un régisseur technique.

L'ensemble des éléments cités ci-dessus fait l'objet d'une convention entre la Communauté de Communes de Montesquieu et la commune de CANÉJAN, annexée à la présente délibération.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/141

OBJET : FESTIVAL MÉLI MÉLO ÉDITION 2023

Les spectacles

Pour le festival 2023, il est proposé de prendre en charge les montants des représentations suivantes :

MELI MELO 2023						
Spectacle	Compagnie	Public	Lieu	Date	Structures Éducatives	Coût TTC
Au fond des mers	Collectif 23h50	Dès 6 mois	LEOGNAN	Lundi 16 janvier Mardi 17 janvier	Structure Petite Enfance	4 392,00 €
L'Ile au trésor	9Thermidor		LEOAGNAN	25 janvier 2022	ALSH	2 942,80 €
Minimal Circus	Compagnie Zusvex	Dès 7 ans	SAUCATS	26 janvier 2022	Scolaire	2 975,00 €
Minimal Circus	Compagnie Zusvex	Dès 5 ans	BEAUTIRAN	Vendredi 27 janvier	Scolaire	
Du Balai !	Compagnie La Bobèche	Dès 5 ans	CABANAC-ET-VILLAGRAINS	Jeudi 2 février	Scolaire	3 287,40 €
Du Balai !	Compagnie La Bobèche		SAINT-SELVE	Vendredi 3 février	Scolaire	
TOTAL SPECTACLES						13 597,20 €
Mise à disposition Régisseur son & lumière						718,90 €
TOTAL						14 316,10 €

La communication

Dans le cadre du festival seront pris en charge par la Communauté de Communes : les programmes du festival pour diffusion sur l'ensemble du territoire ainsi que des affiches grands formats, soit un montant total et maximum de 250€.

Les ateliers

Afin de renforcer la signalétique du festival Méli-Mélo, sont conçues, avec la participation du FABLAB, de grandes lettres ou mains en bois. Celles-ci sont peintes et décorées par les enfants des accueils de loisirs avant d'être installées sur les espaces publics des communes participantes.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions et tous documents y afférents pour le Festival et les ateliers,
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2022 pour les ateliers,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget 2023 pour le Festival,
- Charge Monsieur le Président de mener toute action permettant de mettre en œuvre la présente délibération.

Fait à Martillac, le 22 septembre 2022.

Christian TAMARELLE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-243301264-20220922-2022_141-DE

